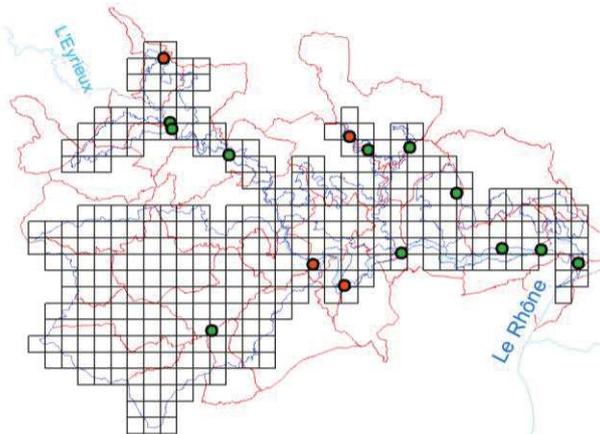


<b>CODE N2000 : 1324</b>	<b>GRAND MURIN</b> <i>MYOTIS MYOTIS</i> (BORKHAUSEN, 1797)		<b>Modéré</b>
<b>Taxonomie</b>	Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé		
<b>Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente</b>	631 sites en France	23 sites en Rhône-Alpes	5 sites en Ardèche
			
Photo : B. Allegrini-Naturalia		Photo : B. Allegrini-Naturalia	
<b>STATUTS DE PROTECTION</b>		<b>STATUTS DE CONSERVATION</b>	
Directive Habitats / Oiseaux	DH II, DH IV	Monde	LC (UICN 2008)
Conventions internationales	Berne II, Bonn I et II	France	LC (UICN 2009)
Protection nationale	PN	Région	VU (LR Rhône-Alpes) – Données insuffisantes en hibernation

**DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT**

Le Grand murin (*Myotis myotis*) est une des plus grandes et des plus robustes chauves-souris d'Europe. D'affinité préférentiellement atlantique, elle se rencontre à basse et moyenne altitude. De 35 à 45 centimètres d'envergure, son museau est clair et large et son pelage est contrasté, brun-roux sur le dos et blanc sur le ventre. Essentiellement forestière pour ses territoires de chasse, elle hiberne quasi-exclusivement en milieu cavernicole. En été, l'espèce peut gîter en bâti ou dans les cavités souterraines.

<b>DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE</b>	<b>LOCALISATION SUR LE SITE B6</b>
<p>L'espèce a été contactée à différentes reprises par détection acoustique et en gîte sur plusieurs communes comme par exemple Saint-Etienne de Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape.</p> <p>Les gîtes découverts correspondent souvent à des individus isolés. Deux autres sites font mention de l'espèce B25 - FR 820 1669 « Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre » et l'ENS de la Boissine.</p>	 <p>● Bibliographie ● Prospection</p>

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
<b>Caractères morphologiques</b>	
Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français de taille 6,5 à 8 cm et d'envergure 35 à 43 cm. Les oreilles sont longues. Le museau, les oreilles et le patagium sont brun-gris. Le pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.	
<b>Caractères biologiques</b>	
<b>Régime alimentaire</b>	Son régime alimentaire est principalement constitué d'arthropodes non-volants ou aptères. Cela indique que c'est une espèce glaneuse de la faune du sol.
<b>Activité</b>	Le Grand murin est considéré comme un migrateur à l'échelle régionale, qui effectue des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Les femelles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles. La majorité des terrains de chasse se situent dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique.
<b>Reproduction</b>	La maturité sexuelle intervient dès 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles. Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hivernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit murin, et d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement au début de mois de juin ou à partir de la mi-mai sur la plaine littorale méditerranéenne.
<b>Capacités de régénération et de dispersion</b>	Selon les observateurs, l'espèce est considérée comme semi-sédentaire ou semi-migratrice. Il peut effectuer des déplacements record de 390 km, mais en général ne couvre que quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.
<b>Habitats d'espèce</b>	
<b>Habitats de reproduction</b>	Hors régions méditerranéennes, les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C (combles, greniers, granges, etc.)
<b>Habitats d'alimentation</b>	Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement des habitats où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses, ...). Ces derniers seraient préférentiellement fréquentés dans les régions méridionales.
<b>Habitats d'hivernage</b>	Gîtes d'hivernation entre octobre et avril : cavités souterraines dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

EVOLUTION HISTORIQUE ET REPARTITION	
<b>Europe</b>	L'aire mondiale du Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> ) s'étend depuis l'Afrique du Nord et l'Europe jusqu'en Asie du sud-est via l'Asie Mineure et Centrale. En Europe, l'espèce est absente dans le nord des îles britanniques, en Scandinavie et dans les Pays Baltes. Elle semble encore bien présente dans le sud. Dans le nord, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue.
<b>France</b>	Espèce présente dans pratiquement tous les départements français hormis en région parisienne. Le Grand Est se distingue en accueillant près de 60% de l'effectif estival (se reproduisant essentiellement en bâtiment). Le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille également d'importantes populations de plusieurs milliers d'individus (en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines. L'espèce reste rare dans le quart nord-ouest. En période hivernale, le centre de la France abrite de bonnes populations dans les anciennes carrières.
<b>Région</b>	Elle est présente dans l'ensemble de la région, l'Ardèche concentrant le plus grand nombre d'observations. Aucune colonie de reproduction n'est actuellement connue dans le Rhône. En Drôme, les colonies de reproduction sont localisées dans le Diois et la Vallée du Rhône. Fort déclin des colonies durant les 20 dernières années bien qu'elles semblent aujourd'hui stables.

EVOLUTION HISTORIQUE ET REPARTITION	
<b>Département</b>	En 1980, diverses grottes du département comme celles de Rompon, Ruoms, Casteljau, Annonay ou encore Vesseaux abritaient d'importantes colonies estivales de Grand murin. Depuis plusieurs années, l'espèce jusqu'alors assez commune connaît un déclin. Ainsi, d'importantes colonies rassemblant parfois plus d'un millier d'individus ont disparues du département. Citons, par exemple, la colonie de la grotte de la Dame blanche (commune de Lagorce) où il fut observé plusieurs milliers de chauves-souris en 1944 par le Dr Vittet (Balazuc, 1956). Une colonie mixte avec le Petit Murin est présente sur la commune de Lussas avec plus de 2000 individus recensés. Les plus grosses colonies connues du département sont dans le sud Ardèche.

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE
Des murins de grande taille ont été contactés à différentes reprises par détection acoustique sur plusieurs communes. A cela s'ajoutent des mentions d'observation en gîte de l'espèce, souvent de l'ordre de l'unité, sans qu'une distinction formelle avec le Petit Murin puisse cependant être faite. L'un se situe à Saint Pierreville dans un ancien moulinage chez un particulier et l'autre dans un tunnel à Saint-Julien-Labrousse.

ETAT DE CONSERVATION							
Type	Abondance	Degré d'isolement	Degré de vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Evaluation globale	Priorité d'action
P : résidente	P : présente	C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.	B : vulnérabilité moyenne ;	C : conservation moyenne ou réduite.	A : restauration facile ;	C : Valeur significative	1

	FACTEURS QUI CONTRIBUENT A L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE	FACTEURS QUI CONTRARIENT L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE
<b>FACTEURS NATURELS</b>	Forêts de feuillus.	Fermeture des milieux ouverts.
<b>FACTEURS HUMAINS</b>	Conservation des ouvertures donnant accès aux parties non occupées d'une habitation ; Gestion forestière adaptée.	Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes ; Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements ; Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) ; Modification des paysages par l'agriculture intensive ; Drainage des zones humides et destruction des ripisylves ; Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures ; Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme ; Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

PRECONISATIONS DE GESTION	
<b>HABITAT D'ESPÈCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche...);</li> <li>- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants);</li> <li>- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers;</li> <li>- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt;</li> <li>- Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentés, bords de route);</li> <li>- Adapter et limiter les éclairages publics;</li> </ul>
<b>ESPÈCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation;</li> <li>- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti;</li> <li>- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris;</li> <li>- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire. Les habitats de chasse de cette espèce en région méditerranéenne restent très mal connus et mériteraient d'être étudiés et caractérisés en vue d'affiner les mesures nécessaires à leur gestion conservatoire.</li> <li>- Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</li> </ul>

INDICATEURS DE SUIVI
Aucune colonie de parturition connue pour cette espèce sur le territoire B6 malgré de nombreux gîtes d'individu isolé. Une recherche de gîte de parturition devrait être réalisée par télémétrie afin de mieux connaître l'état de la population et sa dynamique, mais aussi caractériser ses habitats de chasse au sein du périmètre d'étude.